



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de Stukely-Sud le lundi 11 septembre 2017 à 19h00 au 101, Place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2007-00087 suivante :

Nature et effets : L'agrandissement d'une maison mobile actuellement sur fondation de type vide sanitaire;

La dérogation porte sur l'agrandissement sur pieux vissés d'une superficie de 35.7 mètres carrés;

Le règlement de construction no 2007-142, article 3.6 permet des fondations sur pieux vissés pour une superficie maximale de 20 mètres carrés;

Donc une différence de 15.7 mètres carrés supérieur à la réglementation.

Identification du site concerné :
1519, Avenue Sylvestre
Stukely-Sud, Qc J0E 2J0
Matricule: 9320 63 7551
Lot : 2 238 883
Zone: RUR-6



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 10^e jour d'août deux mille dix sept.

Guyaine Laffleur
Guyaine Laffleur
Secrétaire-trésorière adjointe